



Modification n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal : ENQUETE PUBLIQUE DU 16 AOUT 2016 au 19 SEPTEMBRE 2016

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites et orales du public aux dates et heures suivantes :

-au siège de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE le mardi 16 août 2016 de 9h00 à 12h00 et le lundi 19 septembre 2016 de 14h00 à 17h00

-au siège de la mairie de VILLERS-SUR-MER le samedi 27 août 2016 de 9h00 à 12h00

-au siège de la mairie de TOUQUES le vendredi 02 septembre 2016 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique, à savoir celui de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (sise 12, rue Robert Fossorier- BP 30 086- 14803 DEAUVILLE du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ainsi qu'à l'accueil de chacune des mairies des 11 communes membres de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie :

-la mairie de BENERVILLE-SUR-MER (sise 2, rue du Ricoquet-14910 BENERVILLE-SUR-MER) : les lundi et vendredi de 16h00 à 19h00, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h00, et le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

-la mairie de BLONVILLE-SUR-MER (sise Place Gaston Lejumel-14910 BLONVILLE-SUR-MER) : les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, et les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

-la mairie de DEAUVILLE (sise, 20 rue Robert Fossorier-14800 DEAUVILLE) : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00

-la mairie de SAINT ARNOULT (sise Avenue Michel d'Ornano-14800 SAINT ARNOULT) : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le mercredi de 9h00 à 12h00

-la mairie de SAINT PIERRE AZIF (sise Le Bourg-14950 SAINT PIERRE AZIF) : le mardi de 17h00 à 19h00

-la mairie de TOUQUES (sise 7, place Lemercier – 14800 TOUQUES) : du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

-la mairie de TOURGEVILLE (sise Le Bourg-14800 TOURGEVILLE) : les lundi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, les mardi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30, et le samedi 10h00 à

12h00

-la mairie de TROUVILLE-SUR-MER (sise 164, boulevard Fernand Moureaux-14360 TROUVILLE-SUR-MER) : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

-la mairie de VAUVILLE (sise L'Eglise-14800 VAUVILLE) : les vendredis 2-9-16 septembre de 10h30 à 12h30.

-la mairie de VILLERS-SUR-MER (sise 7, rue du Général de Gaulle-14640 VILLERS-SUR-MER) : du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 16h00, et le samedi de 10h00 à 12h00

-la mairie de VILLERVILLE (sise 40, rue du Général Leclerc-14113 VILLERVILLE) : les lundi et mercredi de 14h00 à 16h00, les mardi, vendredi et samedi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner le cas échéant ses observations, propositions ou contre-propositions :

-sur les registres d'enquête aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus de la Communauté de Communes et des mairies des 11 communes membres,

-ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie -12, rue Robert Fossorier - BP 30 086- 14803 Deauville Cedex.

-ou les adresser par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : info@coeurcotefleurie.org